



COMMUNE DE MARSENS

Procès-verbal de l'Assemblée communale
du 12 février 2025
Aula du CO de Riaz

Présents-tes	:	233 citoyennes et citoyens
Auditeurs-trices	:	6 personnes
Présidence	:	Mme Myriam Fragnière Dufour, syndique
Secrétaire	:	M. Pierre-Joseph Demierre, secrétaire communal
Excusés	:	10 citoyens
Invité	:	-/-

Tractanda :

1. **Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2024 à Vuippens**
Ce procès-verbal ne sera pas lu; il est à disposition des citoyens-nes au secrétariat communal, ainsi que sur le site internet de la commune.
2. **Budget 2025**
 - 2.1 **Préambule**
 - 2.2 **Présentation du budget de résultats**
 - 2.3 **Présentation du budget d'investissements - patrimoine administratif**
 - 2.3.1 **Formation**
Matériel informatique scolaire
 - 2.3.2 **Culture - sports et loisirs**
Mise en séparatif halle de gymnastique
 - 2.3.3 **Approvisionnement en eau**
Démolition ancien réservoir de Montmasson
 - 2.4 **Présentation du budget d'investissements - patrimoine financier**
 - 2.4.1 **Accompagnement BAMO projet ferme communale**
 - 2.4.2 **Assainissement Maison de Ville**
 - 2.5 **Rapport de la Commission financière**
 - 2.6 **Vote des budgets**
 - 2.6.1 Budget de résultats
 - 2.6.2 Budget d'investissements
3. **Informations**
Point de situation sur les dossiers en cours (déneigement, règlement sur les déchets)
4. **Divers**

Mme Myriam Fragnière Dufour, Syndique, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à toutes les citoyennes et citoyens qui ont répondu présent à la convocation. Elle annonce que cette assemblée est enregistrée.

Mme Myriam Fragnière Dufour annonce les personnes excusées, informe que M. Pierre-Joseph Demierre, Mme Jocelyne Morard, Mme Christelle Tinguely et Mme Justine Pharisa ont la qualité d'auditeurs et demande s'il y a d'autres auditeurs dans la salle.

Deux journalistes répondant à la qualité d'auditeurs, le nombre de personnes n'ayant pas le droit de vote se monte à six.

Elle procède ensuite à la nomination des scrutateurs :

- Mme Tessa Macheret
- M. Armand Gapany
- M. Patrick Fugier
- M. Frédéric Lambert

Mme Myriam Fragnière Dufour déclare que l'assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 5 du 31 janvier 2025, par l'envoi de tous-ménages, par affichage aux piliers publics et par publication sur l'application iGruyère. Elle demande s'il y a des remarques ou des observations relatives à la convocation ou à l'ordre du jour de cette assemblée, ce qui n'est pas le cas.

L'Assemblée ne faisant part d'aucune question ou remarque au sujet de la convocation, le tractanda est accepté tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 17 décembre 2024 à Vuippens

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était disponible au secrétariat communal ces dix derniers jours et sur le site Internet www.marsens.ch.

Question / remarque

-/-

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mai 2024 est accepté par 228 voix favorables, 1 voix contre et 3 abstentions.

2. Budget 2025

- *Un citoyen rejoint l'assemblée, portant le total des membres présents à 233*

2.1 Préambule

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que suite au refus du budget 2025 par l'Assemblée communale du 17 décembre 2024, la commune se trouve actuellement dans une situation de manquement. Conformément à l'art. 8 al. 4 de la loi sur les finances communales, la commune ne peut dès lors procéder qu'aux seules dépenses indispensables et strictement nécessaires à ses activités. Les conséquences d'une telle situation sont importantes, à savoir aucune dépense d'investissement possible et aucune dépense de fonctionnement autre que le strict service minimum. En cas de second refus, la situation financière de la commune et son bon fonctionnement seront mis en péril justifiant alors l'intervention des autorités de surveillance qui prendraient les mesures tutélaires utiles conformément aux articles 151 et suivants de la loi sur les communes (LCo). Sur le plan strictement financier, l'approbation formelle du budget se ferait selon les indications de la Préfecture, avec le soutien du service des communes (SCom).

Les autres éventuelles mesures utiles devront également être prises par la Préfecture, en fonction des dysfonctionnements constatés, étant relevé qu'une situation où la communication n'est plus possible entre l'exécutif et l'Assemblée communale est grave et nécessite des mesures fortes.

Au vu des enjeux concernés, à savoir le fonctionnement de la commune et la délivrance des prestations communales attendues, il est important que la commune se dote d'un budget 2025. Aussi, le Conseil communal a décidé de suspendre la mise en œuvre de l'arrêt du déneigement de certaines routes privées jusqu'au 30 avril ou jusqu'à la fin de cet hiver si la neige devait encore tomber après cette date, dans un geste d'apaisement.

Le Conseil communal fait donc appel à la conscience citoyenne pour éviter des frais supplémentaires et une situation très compliquée pour la commune.

Elle passe la parole à **Mme Hélène D'Alessandro**, responsable des finances, pour la présentation des éléments du budget 2025.

2.2 Présentation du budget de résultats

Situation		
Total	Charges	Revenus
Total	CHF 10'797'278.73	CHF 10'040'729.83
Excédent de charges		CHF 756'548.90

Charges liées

Avant de présenter le budget à proprement parler, elle présente trois graphiques montrant l'évolution des charges liées entre les comptes 2022 et le budget 2025.

Au final, on constate que le total des charges liées de ces trois comptes s'élève à CHF 5'939'724.07 sur les CHF 10'797'278.73 du budget 2025, soit plus de la moitié des charges.

Amortissements obligatoires

Mme Hélène D'Alessandro informe que tous les amortissements obligatoires sont donnés par MCH2 (modèle comptable harmonisé 2) avec une durée d'utilisation et le taux d'amortissement à appliquer par catégories d'investissements.

Elle présente le tableau récapitulatif des investissements et des amortissements, lequel est mis à jour au bouclage des comptes, selon les montants investis durant l'année. Pour le budget 2025, l'administration a estimé les montants à reporter dans le tableau lors du bouclage des comptes 2024 et sorti le récapitulatif des montants à intégrer au budget par dicastère. Le total des amortissements pour le budget 2025 se monte à CHF 531'550.00.

Informations spécifiques à certains postes

Mme Hélène D'Alessandro informe que les salaires de l'administration sont comptabilisés dans le chapitre 0220 administration.



S'agissant des salaires de l'édilité et de la conciergerie, ceux-ci sont répartis dans les différents dicastères au moment de la comptabilisation dans les comptes, ceci sur la base du tableau des heures effectuées.

Informations principales pour les postes suivants :

Chapitre	Compte	Description	Ecart (CHF)	Explications
0 Administration générale	0220.3010.00	Salaires	+ 56 700.00	Augmentation des équivalents plein temps pour l'administration communale.
	0220.3099.00	Autres charges	+ 11'400.00	Formation du personnel administratif
	0220.3102.00	Publications et annonces	- 10'100.00	Réduction à 2 publications papier du METS
	0220.3110.00	Achats de machines et mobilier	+ 4'600.00	Achat de bureaux électriques
	0220.3130.00	Emoluments de chancellerie	+5'000.00	Honoraires d'une agence immobilière pour estimation valeur des immeubles
	0220.3130.02	Cotisations associations diverses	+2'200.00	Augmentation de la cotisation ACF.
	0220.3130.03	Prestations de services de tiers – DIGI-FR	+4'245.00	La participation à DIGI-FR passe à 3.00/habitant.
	0220.3132.04	Honoraires concept sécurité	+7'000.00	Mise en place d'un concept de sécurité communal.
	0220.3170.00 / 0220.3170.01	Frais de réception et délégation	+5'500.00	Compte scindé en 2, budget ordinaire pour fonctionnement administration et Conseil communal et compte pour jubilaires, bénévoles etc. Organisation fête 25 ans fusion et 40 ans METS.
1 Ordre et sécurité publics, défense	1620.3144.00	Entretien abri PC	+7'000.00	Travaux de mise en conformité, infrastructures et installations électriques.
2 Formation	2170.3134.00	Bus scolaires	+6'300.00	Bus scolaires repris au nom de la commune, remboursement par le cercle scolaire.
	2180.3612.00	Participation AES	+22'846.10	Augmentation liée aux nouveaux locaux de Sorens et au personnel supplémentaire.
	2192.3612.00	Bibliothèque scolaire	+19'230.00	Nouveau bus itinérant.
	2196.3150.00	Entretien machines et mobilier	+19'300.00	Nouveau contrat de maintenance et remplacement divers éléments du réseau informatique.
	2196.3151.00	Transports et garages	- 81'500.00	Budget 2024 avec 3 bus TPF, budget 2025 maintien de la situation actuelle avec 1 bus TPF et 3 bus communaux.
3 Culture, sports et loisirs	3210.3612.00	Bibliothèque publique intercommunale	+3'350.00	Nouvelle bibliothèque publique intercommunale en association avec les communes de Sorens, Echarlens et Pont-en-Ogoz.
	3290.3612.01	ARG contribution	+10'028.15	Contribution supplémentaire pour la rénovation du musée.

			investissement Musée Gruérien		
4 Santé					A part les augmentations des charges liées, rien de particulier à signaler.
5 Prévoyance sociale					Idem.
6 Trafic et télécommunications	6150.3120.00	Frais éclairage public	-4'500.00		Extinction nocturne, diminution des coûts, montant estimé sur les comptes de l'année en cours.
	6220.3612.00	Association Mobul	+101'569.00		Selon présentation Pt. 2 du tractanda, adhésion à Mobul transports.
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	7101.xxxx.xx	Approvisionnement en eau	+112'772.52 -61'991.55		Les taxes de base concernent le maintien de la valeur pour CHF 154 772.52. Les taxes d'exploitation concernent la couverture du compte de fonctionnement, la différence est prélevée à la réserve du financement spécial pour l'équilibre du compte (FSEC).
	7201.xxxx.xx	Traitement des eaux usés	+343'793.51 -51'240.98		Les taxes de base concernent le maintien de la valeur pour CHF 343 793.51. Les taxes d'exploitation concernent la couverture du compte de fonctionnement, la différence est prélevée à la réserve du financement spécial pour l'équilibre du compte (FSEC).
	7301.xxxx.xx	Gestion des déchets			Taux de couverture 75% (minimum légal 70%)
8 Economie publique					Rien à signaler.
9 Finances et impôts	9100.xxxx.xx	Impôts communaux ordinaires			Les impôts ont été budgétisés selon les directives du canton et les recommandations de la fiduciaire.
		Impôts communaux spéciaux			Comme les autres années, le budget a été préparé avec prudence.
	9900.4895.00	Prélèvement sur la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif	-503'399.30		Suite à la mise en place du plan comptable MCH2, le patrimoine administratif a dû être réévalué. Une réserve a été créée et celle-ci devra être dissoute dans 10 ans, soit 10 % par an (compte au bilan : 29500.00)

Questions / réponses

Mme Christelle Thion demande quelques précisions au sujet de la mise en place du concept de sécurité.

Mme Myriam Fragnière Dufour indique que cette démarche concerne la sécurité des collaborateurs ainsi que l'ensemble des aspects liés à la protection de l'administration et des locaux sensibles. Depuis plusieurs années, il est impératif pour tout employeur de mettre en place des dispositifs de sécurité adaptés. À ce jour, de nombreux mécanismes et processus ont été instaurés, bien qu'il soit nécessaire de formaliser ces mesures de manière plus structurée dans un concept.

M. Pierre-André Kolly demande d'éviter les acronymes, par exemple « METS » et prononcer les noms complets afin que tout le monde comprenne.

M. Gérard Spicher s'interroge sur les causes de ces hausses des charges liées, qui oscillent entre 25 et 30 %, ainsi que sur leur justification.

Mme Hélène D'Alessandro répond qu'il est parfois difficile d'expliquer précisément les hausses des charges liées dans les détails. Elle souligne néanmoins que ces dernières sont préalablement approuvées lors des assemblées des délégués, avant d'être présentées en Assemblée communale.

Mme Myriam Fragnière Dufour confirme que, pour ce qui est des charges liées cantonales, les explications sont effectivement limitées. Toutefois, en ce qui concerne les dépenses intercommunales (CO, Sports en Gruyère, RSSG), les délégués assistent aux assemblées et sont en mesure d'apporter des réponses aux questions soulevées par les conseils communaux.

M. Philippe Pasquier indique que des beaux graphiques illustrant l'augmentation des charges liées ont été présentés et estime qu'il serait intéressant de disposer également d'un graphique montrant l'évolution des impôts communaux entre 2020 et 2024, en lien avec la croissance de la population.

Madame Hélène D'Alessandro répond qu'il est envisageable de répondre à cette demande et en prend note.

Mme Myriam Fragnière Dufour demande s'il y a encore des questions au sujet du budget de résultats, ce qui n'est pas le cas.

2.3 Présentation du budget d'investissements – patrimoine administratif

2.3.1 Formation

Mme Gillian Simpson indique que le renouvellement des appareils du parc informatique du cercle scolaire est essentiel du fait que certains des appareils utilisés ont plus de 10 ans. De plus, l'augmentation du nombre d'élèves rend l'achat de nouveaux appareils nécessaire.

L'investissement comprend le renouvellement du réseau informatique sur les trois sites, le remplacement de 18 ordinateurs (MAC), l'achat de 5 nouveaux ordinateurs, le remplacement de 6 tablettes (Ipad) et l'achat de 5 nouvelles tablettes, la mise en place de la gestion centralisée du parc de machines et d'Ipads.

Mme Gillian Simpson rappelle que le plan d'étude romande (PER) préconise un ordinateur pour 4 élèves et/ou une tablette pour 2 élèves.

Financement de l'investissement

Montant de l'emprunt	CHF 68'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 2'040.00
Amortissement obligatoire (25%)	CHF 17'000.00
<u>Total charges budget de résultats</u>	<u>CHF 19'040.00</u>

Questions / réponses

M. Paul Meyer s'interroge sur le coût élevé du matériel informatique et demande où la commune se procure cet équipement.

Mme Gillian Simpson précise que l'acquisition de ce matériel informatique se fait auprès d'un service spécialisé pour le matériel scolaire. Elle précise que le choix d'acquérir du matériel Mac résulte d'une décision prise par l'instruction publique.

M. Stéphane Cotting demande une confirmation quant à la répartition des coûts, s'assurant que le montant est bien réparti entre les trois communes du cercle scolaire.

Mme Gillian Simpson confirme que, de manière générale, les frais scolaires sont répartis comme suit : 50% à la charge de Marsens, commune comptant le plus grand nombre d'élèves, 30% pour Sorens et les 20% restants pour Echarlens.

2.3.2 Culture – sports et loisirs

Mme Isabelle Mingam

informe que dans le cadre des travaux de mise en séparatif, secteur centre village à Marsens, le bâtiment de la salle de gym communale devra, conformément au règlement communal relatif à l'évacuation et la l'épuration des eaux, évacuer ses eaux en séparatif. A ce jour, les eaux claires et les eaux usées arrivent dans une chambre et sont évacuées avec une canalisation eaux mixtes qui se déverse dans le réseau communal eaux mixtes qui sera dans le futur dédié aux eaux claires que les bâtiments privés.

La commune a l'obligation de réaliser ces travaux et de relever les installations. Pour ce faire, une partie des eaux usées devront être refoulées pour être évacuées dans le collecteur communal respectif.

De plus, un relevé du réseau séparatif des écoles (déjà en place) devra faire l'objet d'un relevé du géomètre. La chambre eaux mixtes sera compartimentée pour séparer les eaux claires et les eaux usées. Seules les eaux claires seront déversées dans la canalisation existante et iront ainsi rejoindre le réseau communal des eaux claires.

Les eaux usées seront dirigées vers une nouvelle chambre qui sera reliée au réseau communal des eaux usées.



Financement de l'investissement

Montant de l'emprunt	CHF 81'600.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 2'450.00
Amortissement obligatoire (1.25%)	CHF 1'020.00
<u>Total charges budget de résultats</u>	<u>CHF 3'470.00</u>

Mme Isabelle Mingam demande s'il y a encore des questions à ce sujet, ce qui n'est pas le cas.

2.3.3 Approvisionnement en eau

M. Fabrice Clément informe que le réservoir d'eau de Montmasson n'est plus utilisé depuis de nombreuses années et il n'est plus utile au réseau d'eau de l'ACAPE. Cette infrastructure doit être démolie afin de remettre le site à son état d'origine. Cet investissement a pour but de démolir le bâtiment qui n'a plus d'utilité et de remettre en état le terrain sur lequel il se situe.



Financement de l'investissement

Montant de l'emprunt	CHF 54'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 1'620.00
Amortissement obligatoire (1.5%)	CHF 810.00
<u>Total charges budget de résultats</u>	<u>CHF 2'430.00</u>

Questions / réponses

M. Jean-Paul Bochud demande s'il s'agit du réservoir de Montmasson ou de Chantemerle. Il mentionne en effet la surélévation appelée Chantemerle, visible depuis Vuippens, et soulève cette question afin de s'assurer que tous parlent du bon endroit.

M. Fabrice Clément situe le réservoir par rapport au quartier de Montmasson et précise qu'il ignore si ce lieu-dit se nomme effectivement Chantemerle, bien que cela soit possible.

M. David Macheret indique se souvenir qu'il avait été décidé de ne plus utiliser ce réservoir. Il relève cependant que la contenance est assez importante, sauf erreur de sa part, 500 m³, et demande si le réservoir sera donc remblayé.

M. Fabrice Clément informe qu'il s'agit d'une remise à l'état initial du site avant la construction du réservoir. En tant que commune, la responsabilité de l'entretien des bâtiments, notamment des réservoirs, incombe aux autorités. En cas d'accident, la commune engagerait sa responsabilité. Il est donc effectivement prévu de démolir ce réservoir, d'en retirer toute l'infrastructure et de restituer l'endroit à son état d'origine.

2.4 Présentation du budget d'investissements – patrimoine financier

2.4.1 Accompagnement BAMO projet ferme communal

Mme Isabelle Mingam informe que le projet de rénovation de la ferme communale progresse conformément à la décision prise en décembre 2023.

Sélection du bureau d'architecte

En 2024, la sélection d'un bureau d'architecte a été effectuée selon la procédure sur invitation, conformément à la loi sur l'attribution des marchés publics. Ce processus a été mené avec l'appui d'un Bureau d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (BAMO), expert dans ce type de procédures, garantissant ainsi une adjudication optimale.

État d'avancement du projet

Le projet avance avec le bureau d'architecte sélectionné. Plusieurs corps de métiers ont déjà été retenus en vue d'une mise à l'enquête. Actuellement, l'architecte travaille sur l'avant-projet, dont le dépôt est prévu dans 1 à 2 mois. Une fois cette étape franchie, l'architecte préparera le projet d'exécution ainsi que les documents nécessaires pour la mise à l'enquête.



Mandat de prestations – BAMO

Le Conseil communal envisage de confier un mandat de prestations de conseils au BAMO pour les missions suivantes :

A. Suivi du développement du projet jusqu'à l'obtention du permis de construire.

B. Organisation des appels d'offres selon le mode d'exécution retenu :

B1. Si l'exécution est confiée à un groupement de mandataires : organisation d'un appel d'offres ouvert pour des groupements pluridisciplinaires.

B2. Si l'exécution est confiée à une entreprise générale : organisation d'un appel d'offres ouvert pour des entreprises totales d'exécution.

Élaboration de la demande de crédit pour l'étude ou la construction.

Ces prestations visent à garantir la bonne préparation du projet en vue d'un vote budgétaire pour la réalisation, prévu vers début 2026.

Pourquoi un BAMO ?

Le domaine de la construction et de la rénovation requiert une expertise pointue, d'autant plus complexifiée par la loi sur les marchés publics. L'accompagnement d'un BAMO permet de bénéficier d'une connaissance approfondie des points cruciaux et des procédures spécifiques, d'assurer un processus rigoureux et optimal, comme cela a été le cas lors de la sélection du bureau d'architecte pour l'étude, de faciliter la coordination et les échanges avec l'architecte et d'agir en tant que personne de confiance pour évaluer les différentes options, soutenant ainsi le COPIL (Comité de pilotage) dans ses recommandations et le Conseil communal dans sa prise de décision.

Ce partenariat vise à sécuriser chaque étape du projet et à optimiser les chances de succès de la rénovation de la ferme communale.

Financement de l'investissement

Montant de l'emprunt	CHF 30'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 900.00
Amortissement	CHF 0.00
<u>Total charges budget de résultats</u>	<u>CHF 900.00</u>

Questions / réponses

M. Alexandre Rondez soulève une interrogation concernant l'assistance au maître d'ouvrage (BAMO). Bien que ce dernier intervienne pour les phases d'appel d'offres et de réalisation, il constate l'absence d'un budget dédié à une étude de faisabilité. Il se questionne également sur l'utilisation des différentes surfaces du bâtiment et s'interroge sur l'existence d'un concept d'utilisation clairement défini.

Mme Isabelle Mingam rappelle que ce projet est en cours depuis plusieurs années, l'étude de faisabilité faisait partie d'un autre budget. Elle rappelle qu'elle a présenté ses grandes lignes lors de l'Assemblée communale de décembre 2023, détaillant la distribution envisagée des espaces. Elle précise qu'au rez-de-chaussée seront installés des commerces. Le premier étage accueillera l'administration communale ainsi que d'autres locaux pouvant être proposés à la location. Au deuxième étage, une grande salle modulable est prévue pour les événements et mise à disposition des sociétés locales. Cette salle pourra être ouverte dans son intégralité ou divisée en espaces plus petits afin de proposer des locations flexibles. Elle souligne que l'objectif actuel est d'avancer vers l'avant-projet et de préparer le dossier pour l'enquête préalable.

Mme Fanny Cosandey s'interroge sur la prise en compte de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans le cadre du projet, notamment en ce qui concerne les accès.

Mme Isabelle Mingam confirme que cette question a bien été intégrée à la réflexion. Elle rappelle que l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite constitue une obligation légale pour tout bâtiment destiné à accueillir du public. Dès lors, toutes les dispositions nécessaires ont été prises en ce sens.

2.4.2 Assainissement Maison de Ville

Mme Isabelle Mingam informe que des problèmes d'étanchéité ont été constatés sur la terrasse/toit plat du premier étage de la Maison de Ville de Vuippens. Des infiltrations d'eau affectent les dalles de la terrasse et atteignent l'isolation du bâtiment. Par ailleurs, la barrière de protection ne répond pas aux normes en vigueur et doit être rehaussée.

Face à ces constats, le Conseil communal souhaite procéder à la réfection de l'étanchéité du toit plat ainsi qu'à la mise en conformité de la barrière.

Financement de l'investissement

Montant de l'emprunt	CHF 30'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 900.00
Amortissement	CHF 0.00
<u>Total charges budget de résultats</u>	<u>CHF 900.00</u>

2.5 Rapport de la Commission financière

M. Pascal Florio, membre de la Commission financière, procède à la lecture du rapport. Il souligne que, pour les personnes ayant assisté à la dernière assemblée, il s'agit d'une répétition, le budget 2025 étant resté inchangé.

Budget du compte de résultats 2025

Après avoir étudié le dossier et reçu les informations et réponses à ses questions lors de la séance du 26 novembre dernier et lors d'une nouvelle séance au cours du mois de janvier, la Commission financière constate que :

1. *Les charges inscrites au budget 2025 pour le compte de résultats sont en augmentation de 8% par rapport à l'exercice précédent, et se montent à **CHF 10'797'278**. L'essentiel de cette augmentation, comme les années précédentes, est dû à des charges liées, notamment dans le secteur de la formation et de la santé.*

2. *En tenant compte des amortissements sur le patrimoine immobilier de la Commune et de son attribution à la réserve (nouvelles normes comptables MCH2), le total des revenus est, quant à lui, budgété à **CHF 10'040'729**, soit une augmentation d'à peine 1% par rapport au budget 2024, qui ne compense donc de loin pas l'augmentation prévue des charges. Pour rappel, les rentrées d'impôt attendues, sont basées sur des chiffres donnés par le canton.*

3. *Le budget du compte de résultats pour 2025 est donc déficitaire, avec un excédent de charges de **CHF 756'549**, soit 7% du budget.*

La Commission financière remercie le Conseil communal et l'administration, en particulier Mmes Hélène d'Alessandro et Christelle Tinguely, pour la préparation du budget. Les charges subissent, cette année encore, une augmentation significative, qui ne parvient plus à être compensée par la prévision des recettes et notamment des rentrées d'impôts. La Commission financière note que la quasi-totalité des montants concernés sont des charges liées, sur lesquelles le Conseil communal n'a aucune possibilité d'intervenir. Malgré un budget largement déficitaire, elle recommande à l'Assemblée communale d'accepter le budget du compte de résultats 2025. Ce préavis positif repose également sur le fait que les finances communales sont saines depuis de nombreuses années, autant dans les comptes de résultat que dans la fortune disponible. Si le déficit budgétisé aujourd'hui se confirme dans les comptes 2025, la Conseil communal devra étudier les possibilités d'endiguer cet excédent de charges qui risquera de se répéter les années suivantes.

Budget d'investissement 2025

*Le budget des investissements pour 2025 comprend cinq objets pour un montant total de **CHF 203'600**. Toutes les demandes ont été présentées et discutées lors de la séance du 26 novembre avec le Conseil communal. Elles sont préavisées comme suit par la Commission financière :*

Investissements pour le patrimoine administratif

1. *Investissement pour le renouvellement et la maintenance du parc informatique du Cercle Scolaire Marsens-Echarlens-Sorens, pour un montant de CHF 68'000. Au vu de l'âge de certaines machines du parc informatique, cet investissement est justifié et nécessaire. La Commission financière préavise favorablement cet investissement.*

2. *Mise en séparatif de la Halle de Gym, pour un montant de CHF 81'600. La commune a obligation de réaliser ces travaux et de relever les installations, l'investissement est donc nécessaire. La Commission financière préavise favorablement cet investissement.*
3. *Démolition ancien réservoir Montmasson, pour un montant de CHF 54'000. Le réservoir n'étant plus utilisé depuis de nombreuses années, la Commune a le devoir de le démonter et de remettre le terrain en état. La Commission financière préavise favorablement cet investissement.*

Investissements pour le patrimoine financier

1. *Accompagnement bureau d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le projet de rénovation de la ferme communale, pour un montant de CHF 30'000. Suite à l'approbation par l'Assemblée en 2023, le projet de rénovation avance. Cette étude permettra de franchir les prochaines étapes, en vue de la publication des appels d'offres. A noter que la Commission financière, par son Président, est intégrée dans les discussions de ce projet au niveau du Comité de Pilotage. La Commission financière préavise favorablement cet investissement.*
2. *Maison de Ville de Vuippens : étanchéité toit plat et barrière, pour un montant de CHF 30'000. Les problèmes d'étanchéité de certaines parties du bâtiment doivent être résolus. La Commission financière préavise favorablement cet investissement.*

Il est important de mentionner que les indicateurs financiers calculés selon les nouvelles normes MCH2 ne nous permettent pas encore d'apprécier la situation de la commune en termes de solidité financière pour de nouveaux investissements. Toutefois, le montant demandé ici, ainsi que la teneur des objets d'investissements incitent la Commission financière à recommander à l'Assemblée communale d'approuver les crédits d'investissement pour 2025 pour un montant total de CHF 203'600.

Mme Myriam Fragnière Dufour demande s'il y a encore des questions ou des remarques par rapport au budget du compte de résultats ou au budget d'investissement 2025.

M. Pierre-André Kolly souligne que la question du déneigement des routes privées est la raison principale de l'affluence de ce soir. Il précise que Mme la Syndique reviendra certainement sur ce sujet après le vote du budget. Il informe faire partie, avec d'autres citoyens, d'une délégation reçue la semaine passée par le Conseil communal ainsi que par le Préfet. À ce titre, il se réjouit d'avoir entendu en préambule de cette assemblée Mme la Syndique annoncer que le Conseil communal a décidé de suspendre la mise en œuvre de la décision de non-déneigement des routes privées pour cet hiver. Cette suspension permettra d'avoir le temps de mettre en place, comme convenu avec la délégation, un groupe de travail visant à trouver une solution à cette problématique. Il invite les participants à accepter le budget, soulignant son importance pour la commune et remercie le Conseil communal pour le travail accompli.

M. Charly Philipona demande le vote à bulletin secret en raison de la forte affluence.

Mme Myriam Fragnière Dufour prend acte de cette demande et rappelle que, conformément à l'art. 18 al. 2 de la loi sur les communes (LCo), un vote à bulletin secret peut être organisé si au moins un cinquième des membres présents (47 dans le cas présent) soutient la requête. Elle soumet donc la demande au vote.

À l'issue du vote, la demande de vote à bulletin secret recueille 32 soutiens.

Le quorum requis n'étant pas atteint, le vote se déroulera à main levée.

Mme Myriam Fragnière Dufour soumet au vote de l'Assemblée le budget du compte de résultats 2025 et les 5 budgets d'investissements présentés.

Le budget de résultat prévoyant des charges à hauteur de CHF 10'797'278.73 , des revenus de CHF 10'040'729.83 et un excédent de charges de CHF 756'548.90 est accepté par 212 voix favorables, 4 voix contre et 17 abstentions.
--

- Le budget d'investissement de **CHF 68'000.00** pour le matériel informatique scolaire est accepté par 196 voix favorables, 11 contre et 26 abstentions.
- Le budget d'investissement de **CHF 81'600.00** pour la mise en séparatif de la halle de gymnastique est accepté par 226 voix favorables, aucune voix contre et 7 abstentions.
- Le budget d'investissement de **CHF 54'000.00** pour la démolition de l'ancien réservoir de Montmasson est accepté par 176 voix favorables, 12 voix contre et 45 abstentions.
- Le budget d'investissement de **CHF 30'000.00** pour l'accompagnement BAMO ferme communale est accepté par 189 voix favorables, 7 voix contre et 37 abstentions.
- Le budget d'investissement de **CHF 30'000.00** pour l'assainissement de la Maison de Ville (terrasse) est accepté par 226 voix favorables, aucune voix contre et 7 abstentions.

Mme Myriam Fragnière Dufour remercie pour la confiance témoignée.

3. Informations

Déneigement

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que des avancées significatives ont eu lieu depuis la dernière assemblée concernant la question du déneigement. En effet, le 6 janvier 2025, le Conseil communal a reçu un projet de règlement soumis par un groupe de citoyens. Suite à cela, le Conseil communal a entrepris un travail d'analyse, sollicitant divers services de l'État. Le 29 janvier, une rencontre a eu lieu avec les représentants concernés afin de discuter du projet de règlement et des interrogations qui en ressortent.

Afin de pouvoir traiter cette question, le Conseil communal propose un plan d'action structuré. Tout d'abord, il s'agit d'obtenir un avis juridique afin de clarifier les divergences d'interprétation de la loi. En effet, une analyse approfondie doit être menée pour déterminer la pertinence d'un règlement et la nécessité de sa mise en place. Par la suite, l'avis de droit sera soumis aux services compétents, notamment le Service des communes et le Service de la mobilité, afin d'en valider les aspects légaux et pratiques. Un groupe de travail sera constitué pour examiner les différentes questions soulevées par les propriétaires privés, identifier les solutions envisageables, le tout sous l'angle de l'équité de traitement.

Enfin, une présentation des conclusions issues de ces travaux sera faite en assemblée. Si cela ne peut être réalisé lors de la prochaine assemblée de mai, une séance d'information pourrait être convoquée, l'objectif étant de fournir des réponses claires et des solutions concrètes avant le début de la prochaine saison hivernale.

Mme Myriam Fragnière Dufour précise avoir sollicité M. le Préfet afin qu'il assure un rôle de surveillance dans ce dossier, garantissant un traitement impartial et sans retard.

Enfin, en raison des tensions générées par cette problématique, le groupe de citoyens a demandé au Conseil communal un geste d'apaisement. En réponse, il a été décidé de suspendre la mise en œuvre de l'arrêt du déneigement de certaines routes privées jusqu'à la fin de l'hiver.

Questions / réponses

M. David Macheret interpelle le Conseil communal sur les coûts engendrés par l'ensemble de la démarche, notamment les frais liés à l'avis juridique, le temps consacré à l'analyse du règlement tant en interne par la commune que par les services de l'État. Il rappelle qu'aucune réponse précise n'a encore été apportée concernant le coût réel du déneigement des routes privées assuré par l'édilité. Il estime qu'il ne serait pas raisonnable d'engager des dépenses si le maintien du statu quo n'engendre aucun coût supplémentaire. Selon lui, cette réflexion relève d'une question de responsabilité et de solidarité envers l'ensemble des citoyens.

Mme Myriam Fragnière Dufour remercie pour la remarque. Elle rappelle que le statu quo n'est pas une solution acceptable, en raison notamment de l'équité de traitement entre les propriétaires de routes privées bénéficiant du déneigement communal et ceux qui en sont

exclus. Il est essentiel d'apporter de la transparence dans ce dossier, ce qui pourrait passer par l'ajout d'une ligne budgétaire distincte dédiée au déneigement, permettant ainsi à chacun d'avoir une vision claire des coûts engagés. Actuellement, l'objectif est de repartir sur des bases saines en réexaminant l'ensemble de la situation afin de garantir une approche équitable. Elle reconnaît que la consultation d'un avis juridique engendrera des frais, tout en précisant que ces coûts resteront raisonnables.

M. Dierk Unterbrink soulève une question concernant le plan des routes communales. Il rappelle que la commune a la responsabilité d'établir un tel document afin d'assurer une meilleure lisibilité de la situation, notamment en ce qui concerne l'existence ou non de servitudes de passage. Il souligne également la nécessité d'apporter des clarifications sur les routes qui sont appelées à être reprises par la commune.

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que l'inventaire de l'ensemble des routes a été réalisé, celui-ci doit cependant être affiné. D'après les pointages et les vérifications effectués jusqu'à présent, aucune servitude en faveur de la commune n'a été identifiée. Elle souligne néanmoins la nécessité d'apporter une clarification pour l'ensemble des citoyens afin de définir précisément ce qui relève du domaine communal, ce qui appartient au domaine privé, ce qui sera déneigé et ce qui ne le sera pas.

Règlement sur les déchets

Mme Hélène D'Alessandro informe que lors de l'Assemblée communale du 17 décembre 2024, le vote relatif au règlement des déchets a abouti aux résultats suivants : 100 voix pour, 90 voix contre et 45 abstentions. Ces chiffres, confirmés par l'enregistrement audio de la séance, ont cependant été mal interprétés, conduisant à annoncer à tort le rejet du règlement en raison d'une application erronée de la règle de la majorité absolue.

En conséquence, un recours a été déposé contre le nouveau règlement instaurant la taxe au poids. Dans l'attente de la décision des autorités compétentes, son entrée en vigueur est suspendue, prolongeant ainsi la période transitoire durant laquelle l'ancien règlement demeure en vigueur (taxe au sac).

Elle fait un rappel des dispositions applicables durant la période transitoire qui sont les suivantes :

- Les habitants doivent terminer leur stock de sacs rouges achetés avant le 31 décembre 2024. Il est impératif de ne plus s'en procurer dans d'autres commerces.
- Une fois ces sacs épuisés, ils doivent utiliser des sacs noirs munis de vignettes, disponibles auprès des commerces du village (boulangerie, laiterie, Kiosk de l'hôpital, bureau communal).
- Les sacs noirs doivent obligatoirement être déposés dans les containers de la commune de Marsens situés à la ferme communale et au dépôt de Vuippens.

Par ailleurs, suite à des remarques émanant des communes voisines, elle rappelle qu'il est interdit de déposer des sacs noirs dans les containers ou dans les moloks d'autres villages. En cas de questions, elle recommande de contacter directement l'administration communale plutôt que se fier aux informations diffusées sur les réseaux sociaux, celles-ci étant souvent inexactes ou incomplètes.

Questions / réponses

M. Alain-Jacques Tornare tient à préciser, en tant que principal recourant, que le recours ne porte pas sur le contenu du règlement, mais sur les conditions dans lesquelles le vote a été organisé. Il rappelle le caractère chaotique et désordonné du déroulement du scrutin.

M. Philippe Clément se présente également en tant que recourant. Il souligne que l'effet suspensif du recours aurait dû permettre le maintien des anciens tarifs des sacs. Il ne voulait pas déposer un second recours contre cette augmentation mais il estime que cette décision aurait dû être évitée. Il exprime par ailleurs ses regrets quant à la confusion qu'il a pu

involontairement générer sur les réseaux sociaux et interroge sur la pertinence d'avoir procédé à cette augmentation dans un contexte déjà tendu.

Mme Hélène D'Alessandro rappelle qu'il avait été expliqué en Assemblée communale que l'Entente intercommunale des déchets avait décidé d'augmenter les prix des sacs. Ainsi, même si la commune de Marsens n'avait pas quitté l'Entente, cette augmentation se serait appliquée de toute manière. Elle souligne que cette mesure répond également à une demande des communes voisines, visant à éviter un phénomène de tourisme des déchets. Elle précise que le règlement communal actuellement en vigueur permet une telle augmentation, raison pour laquelle le Conseil communal a pris la décision de l'appliquer. Cette démarche avait été clairement expliquée en Assemblée communale.

Nouveaux horaires du bureau communal dès le 6 janvier 2025

Mme Myriam Fragnière Dufour rappelle les nouveaux horaires d'ouverture de l'administration communale, soit le lundi de 14h00 à 18h00 et tous les autres jours de 08h00 à 11h30. Ces changements résultent de plusieurs évolutions dans le fonctionnement de l'administration notamment la mise en place progressive de la digitalisation des prestations via DIGI-FR et le guichet virtuel, entraînant une réduction progressive de la nécessité d'une présence physique au guichet, une augmentation significative du nombre de demandes traitées par e-mail. Dans ce sens, une ouverture quotidienne à 50 % du temps couvre efficacement les besoins de la population. Elle rappelle que la prise de rendez-vous reste possible en dehors des horaires d'ouverture.

4. Divers

Mme Philpa de Quay s'interroge sur la possibilité d'adopter un autre mode de scrutin que le vote à main levée, notamment en raison des difficultés que cela peut engendrer en cas de forte affluence, comme c'est le cas ce soir. Elle se demande s'il existe un système alternatif et comment il est possible de vérifier que seules les personnes disposant du droit de vote participent à l'assemblée. Elle profite également de cette occasion pour remercier le Conseil communal pour le geste d'apaisement consenti.

Mme Myriam Fragnière Dufour rappelle que c'est précisément pour cette raison qu'en début d'assemblée, il est systématiquement demandé si des auditeurs ou auditrices sont présents dans la salle, c'est-à-dire des personnes n'ayant pas le droit de vote, en plus de celles déjà signalées officiellement. L'identification de ces personnes est assurée par les scrutateurs afin de garantir un comptage exact des votants. Elle précise également que, conformément aux dispositions en vigueur, il est possible de recourir à un vote à bulletin secret si cette demande est soutenue par au moins un cinquième des personnes présentes. Toutefois, à défaut d'une telle requête, la loi sur les communes prévoit que les votes en Assemblée communale se déroulent à main levée.

M. Jean-Paul Bochud relève que le projet de traversée de Vuippens a été soumis à l'enquête publique et interroge sur l'état d'avancement du dossier. Il souhaite savoir si les travaux sont toujours prévus pour l'année 2026.

Mme Myriam Fragnière Dufour indique qu'il n'est pas encore possible de fixer un calendrier précis à ce stade. Dès le permis obtenu, on espère que les travaux pourront commencer à l'automne ou en début d'année 2026. L'objectif actuel est de permettre au dossier de suivre son cours auprès des différents services de l'État.

- Un citoyen quitte la séance à 21h31.

M. Olivier Gapany souligne le manque de CHF 700'000 dans le budget communal et interroge sur les perspectives financières pour les quatre à cinq prochaines années. Il rappelle que plusieurs projets d'envergure sont en cours, notamment la construction du 4^e CO et le centre

sportif, ainsi que d'autres investissements à venir. Il souhaite connaître les plans de la commune pour faire face à ces engagements financiers.

Mme Hélène D'Alessandro rappelle que le plan financier avait été présenté lors de l'Assemblée communale du 17 décembre 2024. Ce document mettait en évidence une augmentation significative des charges liées, ce qui avait suscité des discussions sur une éventuelle augmentation du taux d'imposition pour y faire face. Toutefois, aucune décision ne pourra être prise avant le bouclage des comptes 2024. Elle rappelle qu'au moment de l'établissement du dernier budget, un déficit important avait été annoncé, mais que l'exercice s'est finalement clôturé avec un bénéfice, notamment grâce à l'encaissement d'impôts spéciaux. Néanmoins, le plan financier des cinq prochaines années montre clairement une augmentation significative des charges liées.

À ce stade, la commune est en mesure de couvrir ce déficit. En effet, dans le cadre du passage au modèle comptable MCH2, le patrimoine communal a été réévalué et s'élève à environ 14 millions de francs, permettant ainsi d'absorber ces déficits ponctuels. Toutefois, une telle situation ne pourra pas se répéter chaque année. Le Conseil communal procédera à une réévaluation de la situation une fois que la visibilité sur les prochains investissements, notamment ceux liés à la ferme communale, sera plus claire. À ce moment-là, il sera décidé si une augmentation des impôts est nécessaire ou non.

Mme Myriam Fragnière Dufour précise que l'augmentation des charges liées constitue une préoccupation majeure pour l'ensemble des communes de la Gruyère. Dans ce contexte, le comité de pilotage des syndicats a demandé une meilleure maîtrise de ces hausses. Désormais, les associations intercommunales devront transmettre leur budget de manière plus transparente, afin de permettre une analyse plus précise des marges de manœuvre disponibles. L'objectif n'est pas de réduire ces charges, ce qui serait difficile à mettre en œuvre, mais au moins d'en améliorer la gestion et le contrôle afin de limiter leur augmentation. Toutefois, il convient de souligner que la croissance démographique en Gruyère entraîne également un besoin accru en infrastructures, nécessitant ainsi des investissements supplémentaires. Elle rappelle néanmoins que, comme mentionné précédemment, la situation financière de la commune de Marsens demeure favorable, lui permettant d'aborder ces défis avec une certaine sérénité, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes.

Mme Myriam Fragnière Dufour demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole dans le cadre des divers, ce qui n'est pas le cas. Elle remercie toutes les personnes pour cette assemblée qui s'est agréablement bien déroulée et souhaite à chacun un bon retour dans son foyer. Elle adresse également ses remerciements à l'ensemble des employés de la commune ainsi qu'à ses collègues du Conseil communal pour tout le travail fourni et la bonne collaboration au long de l'année 2024.

L'assemblée est close à 21h36.

Le secrétaire



Pierre-Joseph Demierre

La présidente



Myriam Fragnière Dufour